



Doc. 1047

15 septembre 1959

Campagne de l'O.A.A. pour l'emploi de meilleures semences

Rapport¹

Commission de l'agriculture et du développement rural

Rapporteur: M. Jean SOURBET, France

1. 1959 - 11e session - Deuxième partie



A. 1. Projet de recommandation soumis par la commission de l'Agriculture

L'Assemblée,

Considérant la décision prise en 1957 par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (O. A. A.), dans sa Résolution n° 15/57, d'entreprendre une campagne afin de développer dans le monde la production et l'utilisation de semences de haute qualité;

Convaincue que l'emploi généralisé de semences de variétés améliorées et soigneusement adaptées aux terrains et aux conditions naturelles locales contribuerait à augmenter la productivité agricole et ainsi à combattre la sous-alimentation et à élever les niveaux de vie;

Estimant qu'un effort particulier doit être fait dans ce domaine en faveur des pays spécialement éprouvés par la faim et la pauvreté et dont les économies dépendent dans une large mesure des cultures végétales;

Désireuse d'examiner l'opportunité et les méthodes appropriées d'une action concertée des pays membres du Conseil de l'Europe dans le cadre de l'Année mondiale des Semences de l'O. A. A., et éventuellement en conjonction avec le programme du Conseil pour le développement de l'Afrique,

Recommande au Comité des Ministres :

1. d'encourager les gouvernements à donner leur appui à la campagne mondiale des semences de l'O. A. A.;
2. de faire rapport à l'Assemblée avant la troisième partie de sa onzième Session sur l'activité déployée à cet égard par les gouvernements et les organismes nationaux intéressés.

B. 2. Exposé des motifs par M. SOURBET

1.

Étant donné l'accroissement constant de la population mondiale, il est incontestable que la production alimentaire doit être augmentée et améliorée le plus rapidement possible. Ce problème se pose avec une acuité particulière dans les pays insuffisamment développés.

L'intérêt que présente l'amélioration de la production agricole ne se limite d'ailleurs pas aux cultures alimentaires, mais également aux cultures de matières premières industrielles et aux cultures forestières, qui, comme on le sait, jouent un rôle prépondérant dans l'économie d'un grand nombre des pays insuffisamment développés.

Le problème se pose sous un angle différent dans les pays économiquement plus développés où il s'agit surtout de renforcer la position concurrentielle de l'agriculture, non seulement en augmentant les rendements de manière à abaisser le coût de la production, mais encore en améliorant la qualité des produits.

Parmi les mesures techniques qui permettent d'accroître la production végétale, l'une des plus efficaces consiste à utiliser des semences de haute qualité provenant de variétés améliorées. C'est aussi un moyen peu coûteux par rapport aux résultats obtenus et qui peut être développé sans porter atteinte aux modes d'exploitation locaux.

Dans de nombreux pays, la valeur de semences de haute qualité est déjà généralement reconnue et l'utilisation de ces semences est assez courante. Dans bien des pays cependant, ces problèmes n'ont pas reçu jusqu'ici toute l'attention voulue, ce qui est particulièrement grave pour ceux d'entre eux où l'augmentation et l'amélioration des récoltes constituent un moyen de premier ordre dans la lutte contre la sous-alimentation et la misère.

C'est avec l'objectif final de relever les niveaux de vie en augmentant le produit de la terre que la Conférence de l'O. A. A. a décidé d'organiser une campagne mondiale de la semence en adoptant lors de sa neuvième Session, tenue à Rome en novembre 1957, la résolution suivante :

« RÉOLUTION ? 15/57

Campagne internationale pour les semences

La Conférence,

Considérant que l'emploi généralisé de semences de haute qualité de variétés améliorées constitue l'un des moyens d'augmenter la productivité et d'améliorer la qualité des produits agricoles, horticoles et forestiers, se prêtant à une application à la fois très étendue et très économique,

Décide de lancer une campagne internationale pour l'emploi de semences sélectionnées et de désigner, lors de sa prochaine session en 1959, l'année 1960 ou l'année 1961 comme « Année internationale de l'O. A. A. pour les semences », et à cet effet :

Invite instamment tous les gouvernements membres à intensifier leurs programmes de production et de diffusion des semences de haute qualité sous le contrôle d'un organisme national approprié, agissant, s'il y a lieu, en étroite collaboration avec les commissions nationales de liaison avec l'O. A. A. et les autres institutions nationales compétentes, et à rendre compte à la prochaine session de la Conférence des progrès accomplis;

Invite les organisations internationales intéressées, tant gouvernementales que non-gouvernementales, à prendre part à cette campagne;

Demande au Directeur Général d'apporter aux prochaines sessions du Conseil et de la Conférence toutes informations utiles sur les progrès accomplis. »

Conformément à cette résolution, le Directeur Général de l'O. A. A. a invité, en avril 1958, tous les pays membres à examiner les mesures qu'ils pourraient prendre, individuellement ou collectivement.

On veut attirer l'attention de tous les producteurs agricoles sur l'intérêt des variétés à haut rendement et des semences de haute qualité et les encourager, par démonstration, enseignement, publicité et tous autres moyens, à employer dans leur propre intérêt des semences de haute qualité de variétés bien adaptées. En même temps, la production et la distribution devraient être encouragées le plus possible, car les semences requises doivent être disponibles en quantités suffisantes et à des prix raisonnables. Les objectifs

secondaires sont l'encouragement du travail de sélection, la coordination de la recherche variétale, l'organisation du contrôle des semences, l'amélioration des essais de semences, le développement du commerce des semences, la mise en oeuvre de techniques modernes de traitement, de conservation des semences, etc.

Dans ce but, l'O. A. A. a proposé que chaque pays crée un comité national de la campagne des semences ou confie l'organisation de la campagne à un organisme national existant qui s'occupe de l'amélioration des semences ou à la Commission nationale de l'O. A. A. Pour la préparation des activités nationales, l'O. A. A. a également formulé des suggestions détaillées sur la composition possible des comités nationaux de la campagne des semences et a donné un aperçu de certaines de leurs tâches qui peuvent se classer en trois grands groupes :

- a. amélioration des plantes cultivées et des espèces forestières;
- b. production, certification² et distribution des semences;
- c. enseignement, vulgarisation, propagande.

La collaboration des gouvernements pourrait notamment porter sur les points suivants :

1. Offrir aux pays ne disposant pas d'un personnel technique suffisant des bourses d'étude ou de perfectionnement en matière d'amélioration des plantes, de production, de certification et de distribution des semences (agricoles, horticoles et forestières), de vulgarisation et d'enseignement technique.
2. Offrir des semences pures de variétés améliorées pour des travaux d'hybridation, d'essais ou d'expérimentation de tout ordre.
3. Faciliter la fourniture d'engrais, insecticides et autres produits et matériels utilisés en conjonction avec l'emploi de semences sélectionnées.
4. Offrir des films, animés ou fixes, des diapositives de couleur, etc., pouvant servir à l'enseignement et à la formation technique (voir paragraphe 1 ci-dessus).
5. Offrir du matériel de propagande (brochures, dépliants, photographies, etc.) développant un thème général ou particulier dont l'effet sera de donner à un public de plus en plus large l'occasion de « penser semences ».
6. Préparer et éditer des publications illustrées (de préférence en plusieurs langues) consacrées par exemple :
 - a. aux objectifs et étapes successives d'un programme rationnel d'amélioration des semences;
 - b. à l'équipement utilisable dans les laboratoires d'essais de semences et centres de nettoyage et de triage des semences;
 - c. aux systèmes de certification des semences et aux lois et règlements connexes;
 - d. à la description de variétés recommandables de plantes cultivées, agricoles ou horticoles, avec indication de leur zone d'adaptation écologique, contrée d'origine, pays de production, destinations particulières.
7. Établir des listes de films scientifiques ou éducatifs en matière d'amélioration des plantes, de production, de contrôle et de distribution de semences.
8. Publier un répertoire de tous instituts, organismes, associations et spécialistes s'occupant de semences et d'amélioration des plantes.
9. Encourager l'organisation de manifestations spectaculaires telles que concours, foires et expositions, de caractère international ou régional, ayant pour thème central les semences et tout ce qui s'y rapporte.

2. A sa 408e séance (30 mai 1958, Paris) le Conseil de l'O. E. C. E. a adopté un système de certification des semences herbagères entrant dans le commerce international. Les règles et directives ainsi énoncées représentent l'aboutissement d'un projet de l'Agence européenne de Productivité (A. E. P.). L'O. A. A. se propose d'entreprendre dans le cadre de la campagne mondiale des semences des travaux analogues en ce qui concerne la terminologie et la certification d'autres plantes cultivées dans d'autres régions du monde.

10. Au cours de la vingt-neuvième Session du Conseil de l'O. A. A. (Rome, 27 octobre au 6 novembre 1958), les délégués de 19 pays ont tenu à assurer le Directeur Général de l'appui entier de leurs gouvernements à cette initiative dont ils ont souligné le haut intérêt pratique pour le développement accéléré de leur économie" agricole et forestière.

A cette occasion, le Conseil a formellement recommandé à la Conférence de l'O. A. A. de désigner, à sa prochaine session, en automne 1959, l'année 1961 comme « Année mondiale de la Semence ».

S'il appartient au premier chef aux gouvernements des pays intéressés de mener à bien, sous l'impulsion de l'O. A. A., la campagne mondiale des semences, la Conférence de l'O. A. A. a toutefois estimé que les organisations internationales, tant gouvernementales que non-gouvernementales, pouvaient apporter de précieux concours à sa réalisation. La résolution précitée de l'O. A. A. contient ainsi une invitation à ces organisations à prendre part à la campagne. C'est dans cette perspective que M. J. J. de Jong, coordonnateur à l'O. A. A. de la campagne mondiale, a rendu visite à la commission de l'Agriculture du Conseil de l'Europe et lui a exposé³, lors de sa séance du 20 janvier 1959, les buts et les méthodes de la campagne.

En examinant les voies par lesquelles le Conseil de l'Europe pourrait apporter un concours effectif à la campagne, la commission suggère à l'Assemblée de retenir au premier stade les idées suivantes :

La campagne mondiale des semences est une oeuvre de longue haleine, dont l'Année mondiale, si la proposition de la Conférence de l'O. A. A. est retenue, ne sera que le point culminant. La campagne ne fait donc que commencer à se dessiner. De ceci il découle, d'une part, qu'il est prématuré d'avancer dès maintenant des propositions concrètes en ce qui concerne l'action que le Conseil de l'Europe pourrait entreprendre dans le cadre de la campagne mondiale et, d'autre part, que l'Assemblée voudra probablement suivre de façon continue l'évolution de la campagne en ce qui concerne l'action de ses pays membres. Un débat de l'Assemblée apportera en lui-même un concours précieux à la campagne en donnant une publicité à la question et en familiarisant les membres de l'Assemblée elle-même avec ces problèmes.

Toutefois, ceci ne doit pas empêcher l'Assemblée de prendre dès maintenant une initiative limitée. Il ne fait pas de doute que la campagne mondiale des semences est une oeuvre utile et même urgente. Le Comité des Ministres devrait en conséquence être invité à encourager les gouvernements membres du Conseil à donner leur appui à la campagne. Il semble d'ores et déjà clair, également, qu'il y a d'excellentes raisons de suivre l'exemple de l'O. A. A. en mettant dès le début l'accent sur l'assistance que les pays économiquement plus évolués sont en mesure de donner aux pays insuffisamment développés où l'amélioration du rendement des cultures végétales revêt une importance primordiale.

Afin de permettre à l'Assemblée de juger s'il serait utile et opportun que les pays membres du Conseil de l'Europe entreprennent une action concertée dans ce domaine et si, éventuellement, il y aurait lieu d'inscrire une telle action dans le cadre de la coopération économique entre pays européens et pays africains préconisée par l'Assemblée, il est suggéré de demander au Comité des Ministres de faire rapport à l'Assemblée sur l'activité déployée dans la campagne par les gouvernements et les organismes nationaux.

3. Le texte de l'exposé de M. J. J. de Jong est reproduit dans l'annexe ci-dessous.

Annexe ANNEXE

Exposé fait par M. J. J. de JONG, coordonnateur de la campagne, à la commission de l'Agriculture du Conseil de l'Europe, lors de la séance du 20 janvier 1959

Dans la lutte contre la faim et la pauvreté, un point est hors de doute : il faut augmenter et améliorer les récoltes le plus possible et le plus rapidement possible. Dans différents pays c'est un problème très urgent ? dans certains cas, une question de vie ou de mort.

L'un des procédés dont on peut attendre les meilleurs résultats pour augmenter les récoltes et améliorer la qualité des produits de l'agriculture et de la sylviculture dans le monde entier consiste à généraliser l'emploi de semences d'une haute qualité de variétés agricoles et forestières supérieures et bien adaptées. On pourrait citer de nombreux exemples montrant le rôle des semences de première qualité dans le développement agricole de nombreux pays au cours des cinquante dernières années. De plus, il est possible d'utiliser de meilleures semences sans avoir à procéder à de gros investissements de capital ni à des changements de structure dans la production locale.

C'est pour ces motifs que, lors de sa neuvième Session, en 1957, la Conférence de l'O. A. A. a décidé de lancer une campagne mondiale des semences, en invitant instamment tous les gouvernements membres à intensifier leur programme ou à amorcer de nouveaux plans pour l'utilisation et la culture de variétés améliorées ainsi que pour la production, la certification et la distribution de semences de haute qualité. La Conférence a souligné l'importance de cette campagne en décidant que, lors de sa session suivante, en 1959, elle désignerait l'année 1960 ou l'année 1961 comme marquant le point culminant des efforts et la proclamerait « Année mondiale des Semences ». Les délégués de tous les pays membres ont approuvé la résolution et accepté de faire rapport à la Conférence suivante sur les travaux préparatoires et les progrès accomplis à ce moment.

Conformément à la résolution de la Conférence, le Directeur Général, dans sa note verbale du 3 avril 1958, a invité tous les pays membres à examiner les mesures qu'ils pourraient prendre, individuellement ou collectivement. Il est proposé que chaque pays crée un comité national de la campagne des semences ou confie l'organisation de la campagne à un organisme national existant qui s'occupe de l'amélioration des semences, ou à la Commission nationale de l'O. A. A. La note verbale était accompagnée d'un guide pour la préparation des activités nationales, formulant des suggestions détaillées sur la composition possible des comités nationaux de la campagne des semences et donnant un aperçu de certaines de leurs tâches.

Le Directeur Général a invité les gouvernements à le tenir au courant de la création de comités de ce genre et de leur composition et à lui fournir les noms et adresses des fonctionnaires qui assureront la liaison avec l'O. A. A. D'après les réponses reçues jusqu'ici, 21 gouvernements ont déjà constitué des comités nationaux de la campagne des semences ou nommé des fonctionnaires de liaison. Quinze autres pays ont fait savoir qu'ils allaient immédiatement étudier la question. On espère que les autres gouvernements agiront de même dans un très proche avenir.

Le Directeur Général a insisté sur le fait qu'il appartenait au premier chef aux différents gouvernements d'organiser et de mener la campagne mondiale des semences en fonction de leurs besoins et de leurs possibilités pratiques. Il a été proposé que les comités nationaux comprennent des représentants de tous les groupements nationaux directement ou indirectement intéressés à l'amélioration des semences dans le sens le plus large et, si possible, aussi des organisations internationales ou bilatérales travaillant dans ce domaine, ainsi que des institutions susceptibles d'appuyer la campagne dans le cadre de leur activité éducative ou de leur programme de propagande.

La tâche des comités pourrait comprendre l'étude de la politique nationale d'amélioration des semences, l'organisation d'une campagne générale visant à étendre l'utilisation de semences améliorées, et l'encouragement des recherches et autres activités relatives à la production, à la certification et à la distribution de semences de haute qualité ainsi qu'à l'amélioration des récoltes et de la sylviculture. L'urgence respective des mesures à prendre et l'ordre dans lequel elles se succéderont dépendent en grande partie de la situation existant dans chaque pays. Les gouvernements sont cependant invités à fournir rapidement des renseignements sur leur plan d'action et l'état d'avancement des activités nationales.

Le rôle de l'O. A. A. dans cette campagne est de stimuler les efforts nationaux, d'assurer la liaison entre les groupements intéressés, de diffuser les renseignements, de donner des avis techniques sur des aspects particuliers et de fournir la documentation nécessaire pour intensifier la propagande.

En vue de diffuser les renseignements sur la campagne, un périodique sera publié dans les trois langues officielles, à intervalles réguliers, sans doute tous les quinze jours. Les Nouvelles de la campagne mondiale des semences, dont le premier numéro a déjà paru, comprendront de courts articles sur des problèmes particuliers relatifs à la production et à l'amélioration des semences, des renseignements sur les progrès réalisés par les gouvernements membres, enfin des nouvelles et des notes sur l'évolution technologique actuelle dans le monde.

En plus de ce bulletin, on publiera des études spéciales sur les grands problèmes que posent la production et l'amélioration des semences. Comme de nombreuses publications antérieures de l'O. A. A. ont évidemment traité aussi de questions connexes, elles ne manqueront pas de présenter de l'utilité pour la campagne

Dans le cadre institutionnel de l'O. A. A., la campagne a fait l'objet de discussions à la dixième Session de la Commission européenne d'Agriculture (Rome, 19-23 mai 1958), à la sixième Session de la Commission internationale du Riz (Tokio, 3-4 octobre 1958), et aux trois conférences régionales de l'O. A. A. pour l'Asie et l'Extrême-Orient (Tokio, 6-16 octobre 1958), pour l'Amérique latine (Costa-Rica, 12-22 novembre 1958) et pour le Proche-Orient (Damas, 10-20 décembre 1958). A toutes ces réunions, un appui sans réserve a été donné au principe de cette campagne et d'utiles suggestions ont été formulées pour la réalisation de certains objectifs précis s'imposant plus particulièrement aux pays de chacune des régions en cause.

Au cours de la vingt-neuvième Session du Conseil de l'O. A. A. (Rome, 27 octobre - 6 novembre 1958), les délégués de 19 pays tinrent à assurer le Directeur Général de l'appui entier de leurs gouvernements à cette initiative dont il se plurent à souligner le haut intérêt pratique pour le développement accéléré de leur économie agricole et forestière.

Sur le point de savoir quelle serait l'année la plus indiquée pour faire culminer les efforts de propagande, les opinions étaient assez divisées au début, mais, à la conclusion du débat, le Conseil a formellement recommandé à la Conférence de l'O. A. A. de désigner, à sa prochaine session, en automne 1959, l'année 1961 comme « Année mondiale des Semences ».

Collaboration des autres organisations internationales

La Résolution n° 15/57 de la Conférence de TO. A. A. invite les organisations internationales, tant gouvernementales que non-gouvernementales, à prendre part à la campagne. Il ne fait pas de doute en effet que, même lorsque leurs objectifs ne correspondent pas spécifiquement aux problèmes techniques directement en cause, de nombreuses organisations internationales peuvent fournir un concours précieux aux gouvernements dans le lancement des campagnes nationales.

lancement des campagnes nationales. Il est encourageant de constater qu'un certain nombre d'organisations internationales ont déjà discuté de cette question et ont non seulement assuré l'O. A. A. de leur appui de principe, mais offert de recueillir et de mettre à la disposition de l'O. A. A. de la documentation ou du matériel de vulgarisation. On peut donc espérer que d'autres organisations internationales voudront également s'associer à cette oeuvre. Pour préciser quelque peu les formes que pourrait prendre cette collaboration des gouvernements des pays développés dans ce domaine et des organisations internationales à l'égard des comités nationaux de propagande pour l'emploi généralisé des bonnes semences dans les pays et groupes de pays moins développés, on a indiqué ci-dessous quelques exemples d'activités susceptibles d'être entreprises par les organisations internationales.

1. Offrir aux pays ne disposant pas d'un personnel technique suffisant des bourses d'étude ou de perfectionnement en matière d'amélioration des plantes, de production, de certification et de distribution des semences (agricoles, horticoles et forestières), de vulgarisation et d'enseignement technique.
2. Offrir des semences pures de variétés améliorées pour des travaux d'hybridation, d'essais ou d'expérimentation de tout ordre.
3. Faciliter la fourniture d'engrais, insecticides et autres produits et matériels utilisés en conjonction avec l'emploi de semences sélectionnées.
4. Offrir des films, animés ou fixes, des diapositives de couleur, etc., pouvant servir à l'enseignement et à la formation technique (voir paragraphe 1 ci-dessus).
5. Offrir du matériel de propagande (brochures, dépliants, photographies, etc.) développant un thème général ou particulier dont l'effet sera de donner à un public de plus en plus large l'occasion de « penser semences ».

6. Préparer et éditer des publications illustrées (de préférence en plusieurs langues) consacrées, par exemple :
 - a. aux objectifs et étapes successives d'un programme rationnel d'amélioration des semences;
 - b. à l'équipement utilisable dans les laboratoires d'essais de semences et centres de nettoyage et de triage des semences;
 - c. aux systèmes de certification des semences et lois et règlements connexes;
 - d. à la description de variétés recommandables de plantes cultivées, agricoles ou horticoles, avec indication de leur zone d'adaptation écologique, contrée d'origine, pays de production, destinations particulières.
7. Établir des listes de films scientifiques ou éducatifs en matière d'amélioration des plantes, production, contrôle et distribution de semences.
8. Publier un répertoire de tous instituts, organismes, associations et spécialistes s'occupant de semences et d'amélioration des plantes.
9. Encourager l'organisation de manifestations spectaculaires telles que concours, foires et expositions, de caractère international ou régional, ayant pour thème central les semences et tout ce qui s'y rapporte.